

Le calendrier de paiement de la cantine pour l'année scolaire est le suivant :

MOIS	JOURS & DATES	NOMBRE DE JOURS DE ½ PENSION	MONTANT A PAYER ½ pensionnaire 3 jours	MONTANT PAR TRIMESTRE
POUR SEPTEMBRE 2025	- le jeudi 04 .09. 25 - le vendredi 05 .09. 25	9	19.80 €	79.20 €
POUR OCTOBRE 2025	- le jeudi 02.10.25 - le vendredi 03.10.25	7	15.40 €	
POUR NOVEMBRE 2025	- le lundi 03.11.25 - le mardi 04.11.25	11	24.20 €	
POUR DECEMBRE 2025	- le lundi 01.12.25 - le mardi 02.12.25	9	19.80 €	
POUR JANVIER 2026	- le lundi 05.01.26 - le mardi 06.01.26	12	26.40 €	66.00€
POUR FEVRIER 2026	- le lundi 02.02.26 - le mardi 03.02.26	6	13.20 €	
POUR MARS 2026	- le lundi 02.03.26 - le mardi 03.03.26	12	26.40 €	
POUR AVRIL 2026	- le lundi 13.04.26 - le mardi 14.04.26	9	19.80 €	61.60 €
POUR MAI 2026	- le lundi 04.05.26 - le mardi 05.05.26	10	22.00 €	
POUR JUIN 2026	- le lundi 01.06.26 - le mardi 02.06.26	9 10 pour les 3ème	19.80 € 22.00 €	63.80 € pour les 3ème

Nous vous rappelons que le paiement de la cantine se fait impérativement lors des campagnes de paiement afin d'éviter que le crédit des repas ne soit négatif entre deux périodes de paiement.

Horaire de paiement de la ½ pension : 07h30 -11h00

Libeller vos chèques à l'ordre de : Agent comptable du collège TRIANON

Paiement en ligne via le site du collège :

Cliquer sur demi-pension afin d'accéder au lieu « espace numérique turbo self » et suivre la procédure

- **Article 8 : le service de restauration est assuré de 12h30 à 13h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi.**

Tous les ½ pensionnaires doivent avoir une carte de restauration.